

Compte rendu réunion du Conseil Municipal
Séance du lundi 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LABORDE, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Mmes LABORDE Patrick – LARTIGAU Marie-Josée – LACOUTURE Yves – DEPEYRIS Josiane – BORDES Jean- Marie - LARTIGAU Céline – MERY Stéphanie– LEGLIZE Sylvie – DUTARTRE Sandrine – DELAS Anthony – DESLOUS Christian – LAUGA Christophe

Absentes excusées : M. Thierry LACOMME – M. Thierry BONILLO

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2023

Approbation de la séance du 16 janvier 2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Démission Conseillère Municipale

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il a reçu la démission de Mme Mylène GALLI Conseillère Municipale. Le Nombre de membres en exercice sera désormais de 14.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DUTARTRE

- Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2022 du Budget Principal, dressés par le comptable supérieur de Saint Sever.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le comptable supérieur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures du compte de gestion du Budget Principal sont conformes aux Comptes Administratifs correspondants,

Le Conseil Municipal :

- déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal de l'exercice 2022 dressés par le comptable supérieur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part
- approuve et vote le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal.

- Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie Josée LARTIGAU, Maire Adjointe, examine le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Patrick LABORDE, Maire. Il s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	124 471.66
	Réalisé :	103 106.13
	Reste à réaliser :	11 150.00
Recettes	Prévu :	124 471.66
	Réalisé :	74 542.63
	Reste à réaliser :	00.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	598 313.96
	Réalisé :	364 623.95
Recettes	Prévu :	598 313.96
	Réalisé :	665 857.85

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-28 563.50
Fonctionnement :	301 233.90
Résultat global :	272 670.40

Monsieur le Maire quitte la salle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- Vote et arrête à l'unanimité les résultats tels que présentés

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	120 716.14	
- un excédent reporté de :	180 517.76	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	301 233.90	
- un déficit d'investissement de :	28 563.50	-
un déficit des restes à réaliser de	11 150.00	
Soit un besoin de financement de :	39 713.50	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit:

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCÉDENT	301 233.90
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	39 713.50
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	261 520.40
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	28 563.50

Questions diverses :

Eclairage public :

Monsieur le Maire a reçu les devis du SYDEC pour le changement des ampoules du Bourg par des LED (36 lanternes) pour 11 934€ ainsi que 6 mats avec LED pour le Hillon pour un montant de 4376€ restant à la charge de la Commune.

M. DELAS fait remarquer que le prix est excessif et qu'il faut espérer que les LED durent longtemps.

Antenne FREE :

Monsieur le Maire a interrogé l'interlocutrice de FREE pour savoir où en est l'installation de l'Antenne, voici sa réponse :

Je me suis renseignée en interne et voilà d'où vient le problème :

"Nous devons réceptionner la commande d'Orange pour lancer les travaux d'infrastructures (pylône + antennes). Nous ne pouvons pas investir dans un pylône surdimensionné et très coûteux si Orange ne vient pas (on préfère redimensionner le pylône à 1 seul opérateur si réponse négative).

Nous avons finalisé le dossier d'études mi-décembre 2022 - transmis à Orange pour validation et pour commande du matériel le 13/01/2023.
Nous sommes donc en attente du retour d'Orange depuis le 13/01/2022 pour lancer les travaux.

Je suis sincèrement navrée pour ces délais interminables, je comprends votre mécontentement.

Pour le paiement du loyer il n'est malheureusement déclenché qu'à la date réelle de lancement des travaux par le maître d'œuvre et non pas par ceux réalisés par ENEDIS ou syndicat d'électrification - c'est une mission à part.

On me tiendra informée en interne dès retour d'Orange et je vous ferai un retour dans la foulée, comptez sur moi.

SIETOM :

Monsieur le Maire est allé à la réunion du SIETOM. Le Syndicat s'est rendu compte qu'il collecte gratuitement un certain nombre de producteur ménagé (EHAPD, Commerçants, Industrielles, Associations, Collectivités...). Il va donc instaurer une nouvelle Taxe spéciale pour ces usagers.

Le SIETOM devrait aller voir chaque entité concernée afin de faire le point.

Le but étant de réduire le volume de déchets et de favoriser le tri, ils ont relevé 300 producteurs non ménagés. Facturation de 31€ le container collecté.

Syndicat des Eschourdes :

Messieurs BORDES et LACOUTURE sont allés à la réunion du Syndicat des Eschourdes, et annonce que le prix de l'eau va augmenter de 0.07cts/m³ et pour l'assainissement de 0.15cts/m³.

Le Syndicat est venu en Mairie pour présenter l'étude sur la station actuelle qui pourrait recevoir jusqu'à 8 maisons supplémentaires. Si il venait a y avoir des maisons supplémentaires, il faudrait soit faire une nouvelle station ou agrandir l'existante.

Départ :

Monsieur le Maire annonce le départ de l'Adjoint Technique qui va prendre une disponibilité pour convenances personnelles de 7 mois.

Médiathèque :

Mme Céline LARTIGAU propose en hommage à Mme Marie-France POUPBLANC de renommer la Médiathèque : MEDIATHEQUE MARIE France POUPBLANC.

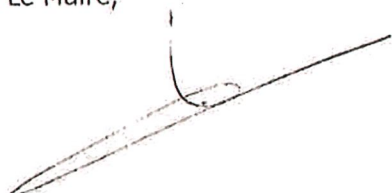
Les Conseillers approuvent et demande au Maire de se renseigner pour mettre cette proposition en place.

Licence IV :

Monsieur le Maire dit que la demande faite par le Foyer Rural de la Licence IV est validée, mais au nom de la Commune apparemment, Monsieur le Maire doit voir avec la Préfecture.
Mme Céline LARTIGAU demande si éventuellement il y aurait la possibilité de relier la Salle du Foyer au Hall des sports. Monsieur le Maire va se renseigner.

Séance levée à 21H40

Le.....
Le Maire,



Le 21/03/2023
Le Secrétaire de Séance

